

## ARRÊTÉ

Le Ministre ~~d'Etat chargé~~ des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois du 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961;

La Commission des Monuments Historiques entendue,

### A R R È T E :

Article 1er.- Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques : les façades et les toitures sur rue, sur cour et sur jardin, ainsi que celles du pavillon au fond du jardin, de l'immeuble situé, 17, rue du Cherche-Midi à PARIS (6ème) appartenant à la Société Civile Immobilière du 17, rue du Cherche-Midi à PARIS(6ème) ayant son siège social à la même adresse et comme représentant responsable M. Anne de BIEVILLE, gérant, y demeurant.

Cette Société en est propriétaire par acte passé antérieurement au 1er Janvier 1956.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3.- Il sera notifié au Préfet de PARIS et au propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 17 FEVR. 1972

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur de l'Architecture



Alain BACQUET